



Municipalité de Grand-Métis

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière, que le conseil de la Municipalité de Grand-Métis a, à sa séance ordinaire tenue le 7 février 2022, adopté le règlement 2022-0240 modifiant le règlement 2012-0207 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus-es de la municipalité de Grand-Métis.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal de Grand-Métis 70, Chemin Kempt, Grand-Métis, aux heures de bureau.

**DONNÉ À GRAND-MÉTIS, CE 14 février 2022**

Chantal Tremblay,  
Directrice-générale et greffière-trésorière

## CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 15h00 heure et 17h00 heure le 14<sup>ème</sup> jour de février 2022.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT  
CE 14<sup>ème</sup> JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2022.

Directrice générale, greffière-trésorière